

CONDITIONS D'ADMISSION

L'EMS Les Franchises, établissement non fumeur, accueille des personnes en âge AVS, présentant une fragilité physique ou cognitive liée à l'âge, qui nécessitent une surveillance médicale et un accompagnement pluridisciplinaire adapté.

CONDITIONS

- ◆ Pour être admis comme résident-e, il faut être âgé de 64 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes.
- ◆ Une priorité est offerte aux locataires qui occupent un logement de la FLPAl et aux personnes âgées du quartier.
- ◆ A l'admission, la personne doit remplir et adresser à la direction des soins les formulaires de [DEMANDE D'INSCRIPTION](#) et d'[INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A LA DEMANDE D'INSCRIPTION](#).
- ◆ Le formulaire confidentiel [QUESTIONNAIRE MEDICAL](#), établi par le médecin traitant, doit être transmis au médecin répondant de l'établissement.

MODALITES D'ADMISSION

- ◆ Le médecin répondant et la direction des soins statuent sur la demande d'admission et informent la personne, ou son représentant, de la décision prise.
- ◆ Si les conditions d'admission sont remplies, chaque entrée est soigneusement préparée par l'EMS, les proches ou les services d'aide à domicile et les établissements hospitaliers.

PRIX DE LA PENSION

- ◆ Le prix journalier hôtelier à la charge du résident est de **Fr. 224.-** par jour.
- ◆ Selon le régime de financement des soins (article 25a, alinéa 5 LaMal), une taxe de participation aux coûts des soins de Fr. 8.- par jour sera facturée en plus. Ce coût sera pris en charge par le biais des prestations complémentaires pour les personnes concernées.

Avant l'entrée, nous vous conseillons d'effectuer systématiquement une demande auprès du Service des Prestations Complémentaires (SPC), pour étudier votre situation à domicile.

Tout dossier à risque sur le plan financier ne sera pas pris en compte.

Créé par	Date de libération	No version	Processus	Vérification/Validation	Page
Direction	01.01.2021	18	2.1	MV	1